

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 27/1194 :

Mon Repos la Vallée - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec la SARL Sud Service Traiteur du bien cadastré section CS n°738 partie

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRASSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), POPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Le Maire,

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1194-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Affaire n°27/1194 : Mon Repos la Vallée - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec la SARL Sud Service Traiteur du bien cadastré section CS n°738 partie.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que lors de la mise à jour du parcellaire nécessaire à l'établissement de l'acte de cession à la SARL Sud Service Traiteur du bien cadastré CS n°498 partie, situé Avenue Charles Isautier (97410), il a été constaté que la Commune de Saint-Pierre empiète sur la parcelle cadastrée section CS n°738 appartenant à ce propriétaire. Cette emprise est occupée par un transformateur électrique. A titre de régularisation,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER l'acquisition par la Commune de Saint-Pierre du bien ci-dessous désigné :**

| Référence cadastrale | Superficie | Adresse | Propriétaire |
|-------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------|
| Section CS n°738 partie | 6 m ² environ (à définir par mesurage) | Avenue Charles Isautier (97410) | SARL Sud Service Traiteur |

• **DE FIXER les conditions d'acquisition comme suit :**

. **Prix : Moyennant le prix de 1370,30 € HT, montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive, auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur en cas d'assujettissement.**

Montant inférieur au seuil obligatoire de consultation des domaines cf. arrêté du 05/12/2016 publié au JO le 11/12/2016.

Le financement de cette dépense sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n° 581 2111 96651001 53 RE23000046

• **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**

• **DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte authentique d'acquisition par la Commune de Saint-Pierre.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1194-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023